

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Arrêté du 18 avril 2014 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts par les ambassades et les postes consulaires pour l'élection des conseillers consulaires et des délégués consulaires et celle des représentants au Parlement européen

NOR : MAEF1409350A

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du développement international en date du 18 avril 2014, l'heure de clôture du scrutin dans les bureaux de vote ouverts pour l'élection des conseillers consulaires et des délégués consulaires et celle des représentants au Parlement européen au collège Stanislas à Québec (Canada), à l'ambassade de France au Koweït à Koweït et à l'ambassade de France au Qatar à Doha est fixée à 19 heures (heure légale locale).